L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 6 SEPTEMBRE 1871. — 45me Année—Vol. XLV.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS, MERCREDI, 6 SEPTEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Hoffman, Marks & Co, à 10 heures, à leur salle d'encan, rue de Chartres—grande vente de marchandises avariées, reçues par le steamer "Cortes" à son dernier voyage de New York à la Nlle-Orléans.

Par Voorhies, Andler & Co., au No 35 de la rue Vieille-Levée, à 10 heures—120 caisses de Bottes, souliers et [illegible].

Aussi, pupitres de bureau en acajou, chêne et bois noir.

Par Eug. Tourné, à 10 heures, au Importers' Bonded Warehouse, coin rue Louis et Peters—fromage de Hollande, graisse, beurre, vin rouge, [illegible], champagne, etc.

Par D. E. Morphy, à 10 heures, à l'entrepôt Wa[illegible] rue Front, entre Lafayette et Poydras—300 [illegible] de grains.

[illegible] même, au No 64 de la rue Fulton — [illegible].

Par Gabriel Lemoumont, à sa salle d'encan, [illegible] rue Chartres—Ameublements fins, Articles de toilette, bottes, souliers et chapeaux; parapluies, etc.

ATTENTION !!

Plats cotés Bordeaux—Voir l'annonce de D. E. Morphy, spécialité.

Faites imprimer vos Factures, Cartes, etc., et faites faire vos reliures au Pelican Printing Office," 112 et 114, rue Poydras.

Une Lettre de M. Dunn à Greeley.

Nous trouvons dans le *Times* d'hier une curieuse lettre portant la signature du lieutenant-gouverneur, Oscar J. Dunn, et adressée à Horace Greeley. L'objet de la lettre est bien entendu l'affaire du 9 août et des deux Conventions radicales.

M. Warmoth s'étant montré disposé à soutenir la candidature de Greeley contre celle de Grant, la *Tribune*, de New-York, prit naturellement le parti du gouverneur et elle a tonné contre les prétendus outrages dont la Douane a été le théâtre. La *Tribune* étant toujours posée en champion de la race noire et ayant dénoncé les carpet-baggers, M. Dunn a beau jeu pour mettre l'organe de M. Greeley en contradiction avec lui-même.

La lettre débute par un exposé des faits aussi clair et très lucide et qui—nous sommes prêts à le reconnaître—est beaucoup plus exact que toutes les histoires à sensation mises en circulation par la clique Warmoth. Nous en extrayons le passage suivant :

Pendant plusieurs semaines avant la Convention, les réunions primaires des clubs dans presque tous les wards de la ville ont été troublées et dispersées par les séides de Son Excellence, le gouverneur Warmoth, au moyen de bandes organisées d'employés des rues et de l'Hôtel de ville, de club en club, avec l'assistance de la police métropolitaine, en uniforme ou en habit bourgeois, et dont le gouverneur Warmoth est le commandant en chef. Au lieu de protéger les citoyens dans les réunions, à aidé et soutenu des hommes violents et pervers dans leurs efforts pour empêcher l'exercice par le peuple du droit de libre réunion et de libre discussion. Les dits troubles allant souvent jusqu'à des violences personnelles et à des [illegible] les personnes assaillies et arrêtées par la police, dans chaque cas, étant de celles qui étaient opposées politiquement à Son Excellence.

Nous, qui sommes parfaitement neutres entre les deux factions radicales, nous devons dire que ce qui précède est l'exacte vérité. La lettre ajoute, ce qui est probable, que les outrages précités avaient été annoncés, et que les meneurs du parti Warmoth avaient ouvertement déclaré que la police serait employée pour dominer la Convention et que le sang serait versé si cela était nécessaire.

Nous ne suivrons pas M. Dunn, ou plutôt l'écrivain qui a rédigé la lettre, dans sa discussion. Les faits sont connus de nos lecteurs et, si l'on a pu égarer les populations du Nord, celle de la Nouvelle-Orléans sait à quoi s'en tenir sur la comédie jouée par M. Warmoth, dans le but d'établir au Turner's Hall une convention composée uniquement de ses créatures.

L'auteur de la lettre se moque agréablement de M. Greeley, en disant que si le chef de ce journaliste "*What I know about farming*" ne contient pas sur l'agriculture des informations plus exactes que ne le sont les nouvelles données par la *Tribune* sur l'affaire du 9 août, les cultivateurs devront renoncer à prendre ce livre pour guide.

La lettre passe en revue les émissaires employés par la clique Warmoth pour tromper l'opinion publique au Nord. Southworth, Conway, West, Dibble, Herron sont successivement touchés et le *Republican* reçoit aussi sa part de critiques. Mais le bouquet est pour les carpet-baggers et pour le type principal de cette classe de bipèdes nomades, Henry Clay Warmoth.

Dunn rappelle à Greeley sa conférence avec les chevaliers entreprenants. N'a-t-il pas caractérisé leur conduite de : "cansilla du carpet bag." N'a-t-il pas déclaré que "quand ces hommes se porteront en avant pour tenter d'usurper le commandement de nos légions, nous devrons leur crier : 'arrière, voleurs!'"

M. Dunn accuse, en outre, Warmoth d'avoir trahi les intérêts de la race noire, la Constitution, etc., etc. Nous laissons savent que le sujet est un de ceux auxquels on peut s'étendre indéfiniment.

Le lieutenant-gouverneur affirme que les vingtièmes des votants républicains sont opposés à l'administration de Warmoth. Cette évaluation est peut-être exagérée, mais nous croyons réellement que la majorité des électeurs républicains, si elle était appelée directement à se prononcer entre les deux fractions du parti, se rangerait du côté de la fraction Dunn. Mais nous ne pensons pas qu'il y ait dans l'Etat 60,000 électeurs républicains. Nous croyons que, dans une élection complètement libre et loyalement conduite, les deux fractions du parti républicain seraient battues par le parti conservateur.

La lettre de M. Dunn est instructive, et mérite d'être ajoutée aux documents qui serviront pour servir à l'histoire du régime radical en Louisiane.

MORT DE M. J. LAPEYRE.—Il y a un mois que nous annoncions la mort d'un homme de vingt-cinq ans, fils de notre estimable concitoyen, M. J. Lapeyre, et nous partagions de la douleur que ce coup imprévu causerait au père, alors en [illegible]. Aujourd'hui, nous avons la triste tâche d'enregistrer la mort de M. Lapeyre lui-même, qui était allé en 1869 chercher sous un autre climat un adoucissement à ses souffrances. M. Lapeyre est mort en France, le 21 août. Le défunt avait été successivement négociant, puis président de la Banque de l'Etat de la Louisiane, et, plus tard, membre de la maison de banque Lapeyre & Brother. Il a fait, à différentes époques, partie de nos assemblées législatives, il avait été notamment élu à l'époque de la première reconstruction opérée sous la présidence d'Andrew Johnson. M. Lapeyre avait épousé une demoiselle Avegno et il laisse plusieurs enfants dont aucun ne se trouve à la Nouvelle-Orléans. L'administration de sa succession est, en ce moment, contestée par ses beaux-frères, M. Numa Avegno, administrateur public des successions de la Nouvelle-Orléans.

CERISES A L'EAU-DE-VIE.—On verra plus loin les annonces de MM. Pini & Bassetti, [illegible] 70, près la rue Poydras, qui ont fait le débarquement de l'*Auguste et Gustave*, caisses de Cerises à l'eau-de-vie, de première qualité, et qui les vendront à des prix modérés. Les marques sont appréciées.

Annonces Nos 66, 67 et 68.—Voyez la [illegible] de notices spéciales. Mort de [illegible] Baumgartner, Hermann Schluter et Dumont, payable au bureau de l'Association d'Assistance et de Bienfaisance mutuelle et d'Assurance sur la vie, de la [illegible], rue Carondelet No 30.

INSTITUT ST. CHARLES, 104 et 106, rue [illegible].—Madame Macé-Lefranc rappelle aux familles que la réouverture des classes de ses Pensionnat et Externat a lieu lundi, 4 septembre.

Le comité de l'Internationale à Londres a fait savoir aux membres de la Commune réfugiés en Angleterre que le gouvernement les considère comme des réfugiés politiques et refuse toute extradition. Hurra pour la LOYALE Angleterre!

Le colonel Dombrowski est en Amérique. Il n'a pas été pris par les Versaillais et il en fait part à l'éditeur du *Daily News* dans une lettre datée du 15 août.

L'Epée du Général Uhrich.

(Extrait du *Courrier des Etats-Unis*.)

Nous recevons de M. Frédéric Gaillardet la lettre suivante, dans laquelle notre correspondant nous rend compte de la manière dont il a rempli la mission qui lui avait été dévolue au sujet de la remise de l'épée du général Uhrich.

Paris, 18 août 1871.

Cette lettre n'a pour but que de rendre compte au Comité alsacien de New-York de la manière dont j'ai rempli le mandat dont il m'avait chargé vis-à-vis du général Uhrich.

Aussitôt que je reçus la lettre de M. Fortwengler, je me rendis chez le général pour m'entendre avec lui sur la manière dont il désirait que se fît la présentation de l'arme que lui offraient les Français de New-York. Je trouvai le général dans les mêmes idées que moi, c'est-à-dire désirant que les choses se passassent avec une simplicité digne, sans phrases et avec une simplicité républicaine et militaire. Il fut donc convenu que je lui écrirais une lettre d'envoi, qu'il y répondrait, et que ces lettres vous seraient communiquées, ainsi qu'à quelques journaux de Paris.

C'est un homme charmant que le général Uhrich, plein de rondeur et plein d'esprit. Il attache un prix extrême aux sympathies des habitants de la brave Alsace, et il a suspendu à la muraille de son cabinet de travail un cadre contenant la délibération par laquelle la municipalité de Strasbourg lui a conféré le titre de citoyen de cette ville.

A côté de ce cadre se trouve aujourd'hui, comme pendant, le tableau renfermant la dédicace qui accompagnait l'épée du Comité de New-York. Cette dédicace lui a fait un plaisir extrême, d'abord parce que, ne lui ayant pas été annoncée, elle était une surprise, ensuite parce qu'elle est un travail de calligraphie véritablement merveilleux. Le portrait du général, fait à la plume et très ressemblant, est couronné par les mots : *témoignage de reconnaissance*, et entouré des noms et des armes de toutes les villes, grandes et petites, de l'Alsace.

Quant à l'épée, sa richesse et sa beauté ont dépassé tout ce qu'attendait le général, et il m'a exprimé cette première impression en me disant : "Décidément, on fait grand en Amérique."

Voici maintenant les lettres que nous avons échangées, et que trois journaux d'opinions différentes, le *Temps*, la *France* et l'*Opinion nationale* ont reproduites hier soir avec empressement, mais avec quelques abréviations nécessitées par l'encombrement de leurs colonnes. La lettre du général a obtenu un très grand succès par les paroles prophétiques qui la terminent.

Général,

Dès le début de la guerre qui a si cruellement éprouvé notre patrie, les Alsaciens résidant à New-York, qui sont et resteront éternellement de fidèles Français, se sont réunis en *meeting* pour témoigner leurs sympathies à leurs malheureux frères de Strasbourg et leur montrer que, s'ils étaient éloignés d'eux par la distance, ils en étaient rapprochés par la pensée et par le cœur.

En pensant à Strasbourg, on ne pouvait oublier celui qui a défendu la noble cité avec tant de persévérance, d'habileté et d'héroïsme.

Les Alsaciens de New York ont résolu de vous prouver leur admiration et leur reconnaissance, et ils n'ont cru pouvoir mieux le faire qu'en vous offrant une épée d'honneur destinée à rappeler celle que vous avez été contraint de rendre, sans avoir jamais été vaincu, et qui sera placée dans votre famille comme un souvenir de reconnaissance.

Une souscription a été ouverte sous les auspices de M. Fortwengler, président du comité, et bientôt couverte de signatures dans toute la population française, qui s'est associée avec enthousiasme à l'initiative de ses compatriotes alsaciens.

Cette population avec laquelle je suis en rapports constants depuis trente années, comme rédacteur en chef, puis comme correspondant politique du *Courrier des Etats-Unis*, m'a fait l'honneur de me charger de la représenter auprès de vous et de vous remettre l'arme nationale qu'elle vous prie d'accepter.

Je viens remplir ce mandat, en vous demandant la permission de joindre mon hommage personnel à celui de mes compatriotes d'outre-mer, dont je suis le faible interprète.

F. GAILLARDET.

Paris, 16 août 1871.

Le général Uhrich m'a répondu :

Mon cher monsieur,

Cette magnifique épée, cette superbe dédicace calligraphique que vous venez de me remettre, m'étaient la plus grande récompense que je puisse recevoir pour mes efforts infructueux, hélas! que j'ai faits dans l'espérance de conserver Strasbourg à la France. Dieu était contre nous, nous devions fatalement succomber!

Ils ont compris, nos concitoyens de la Grande-République, quelle devait être l'amertume de nos pensées, et ils m'ont envoyé un témoignage de leur sympathie. Ce témoignage acquiert une valeur plus grande à mes yeux, m'étant remis par vous, monsieur, qui, dans votre existence militante, avez toujours porté si haut le nom et les couleurs de la France.

C'est avec une profonde reconnaissance que je reçois cette épée qui crée un nouveau lien entre l'Alsace et moi; elle prendra sa place à côté du diplôme de citoyen de Strasbourg qui m'a été accordé, et ne sortira de son fourreau que le jour où nous tenterons de reconquérir nos provinces sœurs, en effaçant une grande victoire nos récentes humiliations.

Dois-je ajouter que cette épée se transmettra dans ma famille et sera l'objet d'un culte véritable.

Je vais écrire à MM. les membres du comité new yorkais; veuillez, de votre côté, leur dire avec quelle émotion j'ai reçu leur envoi.

Agréez, etc.

Général UHRICH.

Paris, le 16 août 1871.

Je dois ajouter qu'en même temps que les deux colis dont j'étais chargé généreusement le *Saint-Laurent*, j'ai reçu deux lettres gracieuses dont l'une était de M. William Iselin, agent de la compagnie transatlantique au Hâvre, et l'autre du capitaine Lemarié qui s'associent de cœur à la manifestation de nos compatriotes d'Amérique.

FRÉDÉRIC GAILLARDET.

M. Fortwengler nous communique la lettre suivante qui vient de lui être adressée par le général Uhrich :

A messieurs les membres du Comité alsacien, à New York.

Messieurs,

Je viens de recevoir des mains de M. Frédéric Gaillardet, la magnifique épée et la belle dédicace calligraphique que vous l'avez chargé de me remettre, au nom des Français de New-York.

C'est avec une profonde émotion et une reconnaissance égale, c'est avec un juste orgueil enfin, que j'ai reçu ce témoignage de votre sympathie.

Mon existence, depuis un an, n'a pas compté un seul jour heureux; grâce à vous, celui-ci sera marqué d'une pierre blanche. Quand sera-t-il suivi d'un autre plus beau encore, celui où le drapeau français flottera de nouveau sur la cathédrale et sur les remparts de Strasbourg?

Votre épée, mes chers compatriotes de l'autre côté des mers, votre épée est placée à côté du diplôme de citoyen de Strasbourg que le conseil municipal (de bien vénérable et bien regretté M. Kliss en tête) m'a fait l'honneur de m'accorder.

Je tiens à vous par tous les liens qui unissent les hommes de cœur : même patrie, douleurs souffertes en commun et l'espoir, le ferme espoir de la revendication.

Veuillez être mon interprète auprès de tous les Français qui ont bien voulu s'associer à votre œuvre et honorer, comme vous l'avez fait, un homme qui apprécie toute la valeur de la distinction dont il est l'objet; veuillez leur dire que mon cœur est plein de reconnaissance pour eux tous, dont je voudrais savoir les noms; veuillez dire à l'éminent artiste qui a si bien compris votre pensée et dont le burin l'a traduite avec tant de génie, que je l'admire; veuillez enfin dire à l'habile calligraphe qui s'est chargé de faire la dédicace, que nul ne l'a dépassé dans son art jusqu'à ce jour.

Je suis à vous, Messieurs, aujourd'hui et à toujours,

Général UHRICH.

3e Conseil de guerre.

Séant à Versailles.

Présidence de M. MERLIN, colonel d'artillerie.

AFFAIRE DES CHEFS DE LA COMMUNE : 18 ACCUSÉS.

Audience du 16 août.

M. le président—MM. les défenseurs, dans l'audience du 10, ont déposé des conclusions tendant à ce qu'il leur fût donné communication des pièces originales renvoyées à MM. les juges d'instruction. Je les préviens que ces pièces sont déposées au greffe et à leur disposition.

Faites entrer la femme Thaïs, concierge au ministère des finances.

D.—Vous étiez là, le jour de l'incendie du ministère des finances. Quelle a été la cause du feu? —R. Il a été mis par une bombe.

D.—N'avez-vous pas vu arriver des barils dans la cour du ministère?—R. Je n'en ai pas vu, monsieur.

D. Mais votre fils en a vu?

Un petit garçon qui accompagne le témoin, est interrogé.

D.—Mon garçon, avez-vous vu introduire des barils dans le ministère?—R. Oui, Monsieur, j'en ai vu.

D.—Femme Thaïs, n'avez-vous pas dit que le feu était dû à une singulière manière; que l'on avait jeté sur les flammes des pétroles[illegible]—R. Oui, je l'ai dit; l'eau semblait attiser le feu et faire monter les flammes.

Jourde—Il y a eu deux incendies au ministère : celui du lundi 22 mai, allumé par un obus, quand j'étais encore sur les lieux; celui-là fut éteint grâce à mes soins. L'autre incendie eut lieu le 24 mai : je n'étais plus là.

M. le président—Trinquet, levez-vous. Vous avez été condamné à six mois de prison en février 1870 pour port d'armes prohibées.—R. Oui, Monsieur, et au mois de mai, pour avoir crié : "Vive la République!"

D.—Vous avez été nommé membre de la Commune dans le 20e arrondissement.—R. Oui, le 16 avril.

D.—Vous jouissiez donc d'une certaine considération politique dans l'arrondissement.—R. Oui, monsieur, j'étais connu pour un sincère républicain.

M. le président lui rappelle les chefs d'accusation qui lui sont communs avec tous les autres membres de la Commune.

Trinquet répond qu'il n'a pas tout voté, mais qu'il accepte la responsabilité de tous ses actes.

D.—Vous êtes aussi inculpé de complicité d'assassinat. Il y a eu plusieurs arrestations dans votre arrondissement. Vous êtes accusé d'avoir pris part à l'assassinat du nommé Rault, officier de paix, il avait été arrêté par l'ordre du Comité central. Il parvint à s'échapper; on le retrouva le 24, et comme il refusait de prendre les armes pour tirer sur les troupes, on l'a fusillé le lendemain dans votre arrondissement, en votre présence. Vous avez déchargé sur lui un coup de revolver.

Trinquet—C'est inexact. L'accusé convient ensuite qu'il célébrait des mariages au 20e arrondissement. Il dit qu'il n'a pas à nier le moindre acte de son administration; qu'il n'a qu'un regret, c'est de n'avoir pas été tué, afin de ne pas assister au déplorable spectacle de collègues qui déclinent la responsabilité de leurs actes.

M. Morosoli, employé à la mairie du 20e arrondissement, est appelé.

D.—Savez-vous si Trinquet était à l'exécution de Rault.

R.—Oui, monsieur. Il s'est avancé et a déchargé son revolver sur Raoult. (Mouvement.)

D.—Témoin, vous avez bien vu?

R.—Parfaitement; c'était lui. (Nouvelle sensation.)

Trinquet—Le témoin s'est trompé.

M. Robin, employé à la même mairie, fait une déposition analogue.

L'accusé Trinquet.—J'accepte la responsabilité de tous les actes de la Commune, sauf les incendies et les exécutions. J'étais présent à celle de Rault, mais je n'y ai pas pris la moindre part.

Dervin, seize ans. — J'ai entendu dire par des fédérés qu'il fallait fusiller tous les gendarmes et tous les sergents de ville. Ce n'est pas, disaient-ils, l'avis de Trinquet, mais nous nous passerons de son consentement.

Lullier, interrogé à son tour, raconte comment il a gouverné lorsqu'il a été dictateur. Il était éloigné des massacres, de l'incendie, même de l'embauchage des troupes régulières. Il dit qu'il avait formé le plan de se faire nommer dictateur, voyant que la Commune n'était pas sympathique à Paris.

Il a voulu opérer une conciliation avec Versailles sur la base de l'armistice.

L'audience est levée.

Fin de l'audience du 16 août.

L'accusé soutient qu'il est toujours officier de marine en activité.

M. le président lui prouve qu'il est officier en retrait d'emploi d'abord, puis en réforme définitive par un jugement parfaitement légal.

M. Lullier indique la formation du comité central, puis il entre dans le détail de ce qu'il a fait lors de sa mission, à partir du 4 septembre, dans la Baltique. Il vient, enfin, à son action dans l'insurrection du 18 mars.

L'accusé déclare qu'il aurait voulu faire nommer Garibaldi chef de l'insurrection. C'est été seulement un nom; il ne serait pas venu, mais sa chemise aurait pu devenir un drapeau. Je crois, toutefois, que si le gouvernement eût fait une démonstration à Montmartre, le 14 mars, la révolution aurait été évitée. Il y aurait eu à peine quelques coups de fusil tirés, et les canons auraient été facilement repris.

D'ailleurs, avant le 15 mars, il n'y avait pas d'organisation véritable dans la garde nationale. Le Comité central se composait seulement de vingt membres le 15 mars. Il devait se composer de quatre-vingts membres; mais il n'a pas eu ce nombre : il n'a jamais eu au plus que trente membres.

A côté du Comité central, il y avait la fédération républicaine. Ils n'avaient les uns et les autres qu'une influence relative dans leurs arrondissements. Il y avait ensuite des comités de vigilance, qui n'entendaient pas dépendre d'abord du Comité central. En sorte qu'il y avait une anarchie complète dans la garde nationale. Ce ne fut que le 25 mars que les comités de vigilance consentirent à reconnaître le 18 mars. La fédération républicaine ne voulut pas reconnaître le Comité. Ce n'est que le 21 mars que les pouvoirs furent concentrés entre les mains du comité central. Le Comité national devait nommer son chef. Il l'a nomma.

Le 18 mars, Lullier n'avait pas connu tout de suite les faits de Montmartre. Il sut seulement plus tard l'assassinat des généraux. S'il avait été présent, il l'aurait empêché. On n'aurait pas été la première fois, dit-il, que j'aurais tenu tête, le revolver à la main, à une foule furieuse.

Le 18 mars, dans l'après-midi, le rôle de Lullier se dessine complètement. Appelé par le Comité central, il en reçoit le commandement en chef de la garde nationale. Il explique son rôle militaire, et dit qu'on comptait que le Comité central allait beaucoup plus loin que lui.

Il fait l'exposé des opérations insurrectionnelles. Quant à l'élargissement du général Chanzy, il a dit à l'un des membres du Comité central : "Allez dire à vos collègues que je veux qu'on relâche le général Chanzy." Si le Comité central avait refusé, j'aurais pris ce prétexte pour le balayer.

L'accusé est appelé ensuite à s'expliquer sur le 69e régiment caserné au Luxembourg. Il aurait fait, lui aurait offert des grades; c'est bien un embauchage, ajoute M. le président.

Lullier fait observer qu'il a laissé partir le régiment quand il a vu qu'il ne voulait pas pactiser avec eux.

M. le président.—Expliquez-vous sur la fusillade de la place Vendôme contre une foule non armée?—R. C'est un guet-apens du Comité central ou de tout autre commandant. Quant à moi, j'y suis resté étranger. J'étais ailleurs. Bergeret commandait la place Vendôme; à lui incombe la responsabilité.

L'accusé dit qu'il a été emprisonné le 22. Il dit comment il a gouverné politiquement quand il a été dictateur de fait. Il était éloigné de toute pensée de massacres, d'incendie ou même d'embauchage à l'égard des troupes régulières. Il déclare nettement qu'il voulait être dictateur militaire et balayer la Commune. Dictateur et maître absolu, il aurait traité ensuite avec Versailles, pour sauver Paris des conséquences affreuses d'une guerre de rues, et l'amnistie aurait été une des conditions. Les crimes de droit commun auraient été seuls exceptés. Son arrestation par la Commune empêcha l'exécution du plan qu'il avait conçu.

L'audience est levée à cinq heures quarante minutes.

Audience du jeudi 17 août.

M. le président.—Courbet, vous avez dit que vous aviez sauvé les tableaux de St Cloud et de Meudon. Je reçois une lettre par laquelle il paraît que ce n'est pas vous qui avez fait le transport des objets d'art.

Le conseil entend les témoins relatifs à Lullier.

M. le lieutenant Périer, du 61e régiment de marche, rend compte des démarches faites par l'accusé pour embaucher le régiment campé au Luxembourg, à la fin de mars.

Vous me demandez mon débenneur, en me demandant les armes, répondit le lieutenant-colonel. Nous vous les disputerons énergiquement, et vous serez responsable du sang versé.

Lullier.—M. le lieutenant-colonel doit se souvenir que je lui proposai un bon pour faire donner des vivres à ses troupes qui étaient obligées de faire des réquisitions dans le quartier.

Le témoin.—En effet, je crois me souvenir de quelque chose comme cela.

Le conseil entend ensuite les témoins Julien et Declaubref; puis M. Lacotte et Mlle Allard concernant Paschal Grousset.

LE 15 AOUT.

Nous lisons dans le *Gaulois* :

L'espèce d'alerte, dont quelques-uns de nos confrères s'étaient faits les échos, à propos de la journée du 15 août, fait, dans le *Journal officiel* de ce matin, l'objet d'une note ainsi conçue :

"On a répandu le bruit qu'hier, 15 août, l'autorité avait pris des mesures tout exceptionnelles pour maintenir l'ordre à Paris, qu'on avait doublé les postes ordinaires, qu'on avait consigné les troupes, etc.

"Aucun de ces bruits, inventés ou propagés par des esprits inquiets ou malveillants, n'a le moindre fondement. La vérité est que rien n'avait été changé au service habituel, et que l'ordre n'a pas été un seul instant troublé sur aucun point de la capitale."

Nous sommes entré par hasard avant-hier, 15 août, dans l'église Saint-Augustin. La messe de onze heures réunissait, toujours par hasard, quelques individualités bien connues et intéressantes.

Nous avons remarqué MM. Rouher, Pinard, Jérôme David, Busson-Billault, de Nieuwerkerke (le banc des ministres); de Bouville, Boffinton, baron Servatius, Gavini, anciens préfets; Joliois et Abattucci, conseillers d'Etat; le général de Castelnau, le colonel Verly, M. Damon, M. de la Guéronnière.

La presse y était représentée par MM. Vitu, Aubert et Boyer du *Peuple français*; Léonce Dupont du *Constitutionnel*; Gesene Seigneur, de Lyden du *Public*, et Duchêne du *Pays*.

Ces quelques fidèles étaient venus fêter la Saint-Napoléon. La plus grande simplicité régnait du reste, et dans la tenue, et dans l'attitude des assistants qui n'étaient pas là pour une vaine démonstration, mais pour remplir un devoir de reconnaissance qu'à faire une manifestation.

En même temps, voici ce qui se passait à Chislehurst :

Le matin, messe en musique à la chapelle, au milieu d'une grande affluence de population anglaise, avec grand lunch au retour, auquel ont assisté quelques étrangers venus de Paris pour offrir leurs respects : duc de Padoue, duc de Montmorency, Aguado, duc de Soto-Mayor, Chevreau, de Leroy-Marnésia, le prince et la princesse Achille Murat, le comte Rapetti, le prince et la princesse Poniatowski, le prince Ghika, le comte de Galve et le duc de Huescar, Mme Carette, M. Arthur Meyer.

On a reçu 18 bouquets et 74 télégrammes, le reste par des lettres, un millier. La chose la plus remarquée a été un album, envoyé par certains négociants de Paris, [illegible] souvenir à l'Impératrice.

— Un ami de Ferré demandait à parler au Conseil de guerre; il en obtint : "*Qu'est-ce qui est dit, Ferré, n'est pas perdu.*"

— Est-il vrai que M. Glais-Bizoin aurait dit à la Presse-à-Pierre? — Si ce n'est pas vrai, c'est, du moins, vraisemblable.

— Sur une boutique du quartier du Palais-Royal, cette ligne étrange : *Fermé pour cause de désir prochain.*

PAR LE TELEGRAPHE.

Dépêches Spéciales à "l'Abeille."

La politique de l'Italie.

Mécontentement du président Thiers.

La question romaine abandonnée au gouvernement italien.

Nombreuses grèves d'ouvriers en Europe.

Mort de Carl Marx.

La délégation de Warmoth à Long Branch.

Réponse de Grant.

NOUVELLES EUROPEENNES.

Berlin, 5 sept.—La *Gazette de la Croix* dit qu'il a été décidé à Gastein, de laisser la question romaine entièrement à l'Italie.

Bruxelles, 5 sept—Nombre d'ouvriers ont fait grève. Ils demandent une réduction d'heures pour la journée de travail.

Versailles, 5 sept—Une discussion tumultueuse a eu lieu dans l'Assemblée aujourd'hui, sur la motion de faire revenir à Paris l'Assemblée et le gouvernement.

Londres, 5 sept — Le Dr Karl Marx, la tête de la Société Internationale, est mort.

Londres, 5 sept — Les porteurs de bonds du coton confédéré sont sur le point de publier un rapport et le compte-rendu des grévistes parmi les ouvriers de Sheffield et Bradford. Une dépêche de Dublin dit qu'on craint une nouvelle émeute. La police a ordre de faire usage de ses revolvers sans miséricorde. Les soldats sont toujours sous les armes en cas de besoin. La grève de Sheffield a fini par un arbitrage. On espère que celle de New Castle se terminera de la même manière.

Long Branch, 5 sept—La délégation Warmoth a passé une demi-heure en consultation avec le Président et est repartie pour New York.

Rome, 5 sept—L'anniversaire de l'occupation des troupes italiennes sous le général Cardona, le 20 septembre 1870, sera célébré cette année par une parade de la garde nationale, spectacles dramatiques, etc.

Londres, 5 sept—Les manœuvres d'automne des troupes sous les ordres du département de la guerre ont été inaugurées avec succès, hier. Une force de 12,000 hommes a marché du camp d'Aldershot à Sandhurst, où ils ont été bien reçus. Un [illegible] retournés à Aldershot. (Distance, 18 milles.)

Paris, 5 sept—Le procès des incendiaires [illegible] commencé [illegible]. Quatre ont été condamnés à mort, une à la prison, dans une forteresse pour 10 années.

Les journaux disent que le président Thiers et le chevalier Nigra, le ministre italien ont échangé des mots fort aigres sur la participation des Italiens à la conférence de Gastein.

Londres, 5 sept—Une dépêche de Dublin dit : Les partisans pris par la police pendant les émeutes ont été acclamés par le peuple pendant que les officiers de police passaient. Les émeutiers étaient armés par des femmes dans leurs attaques contre les agents.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 5 sept — Le comité exécutif démocratique national a eu aujourd'hui ici une réunion, où la déclaration suivante a été adoptée :

"L'attention du comité a été appelée sur cette brochure anonyme intitulée : 'Concession ou comment la cause perdue peut être regagnée et l'indépendance du Sud assurée,' qui circule maintenant dans les Etats comme si elle émanait d'une source démocratique.

Le comité ne croit autorisé à dénoncer cette brochure comme une fraude et les sentiments qui y sont exprimés comme opposés aux principes et au but du parti démocrate.

Ensuite, ce comité est unanimement d'avis qu'elle vient d'une source malicieuse avec l'intention de tromper le peuple et de le prévenir contre le seul parti qui puisse réformer l'administration du gouvernement, et rétablir l'honnêteté et la loi constitutionnelle.

Signé : Saml J. RANDALL, Président.

Du comité : MM. Randall, Slocum, Swann, Eldrige et Jeffries étaient personnellement présents, et MM. Noblock, Young, Morrick et Scott s'étaient fait représenter.

NOUVELLES DIVERSES.

Havane, 5 sept—Des avis de St. Thomas rapportent les désastres que la marine a éprouvés dans la dernière tempête.

Le steamer Sonora et le steamer américain Florida ont été avariés; aussi la barque française Hayti, la barque danoise Arlestal, la barque allemande Hildegard, la barque anglaise Ariel, et les bricks danois Gazeway, Dos Amigos et Lizzie. Le vapeur Governor s'est jeté à la côte.

Le brick américain Julia C. Corney s'est perdu, mais l'équipage s'est sauvé. La barque Don de Wallington s'est perdue aussi, et l'équipage s'est sauvé.

Des avis d'Antigua disent que les navires anglais Harriet, Douglas et Westward, et le navire italien Hero, ont été perdus.

New-York, 5.—Mary Russell, âgée de 30 ans, est morte dimanche. Elle a succombé aux opérations d'une doctoresse en avortements, Mme Mary Ann Burns.

Montgomery, 5 sept—La grande exposition industrielle de l'Alabama s'ouvrira le 31 octobre et finira le 4 novembre. Une somme de $20,000 sera offerte en prix pour des améliorations dans tous les départements de l'agriculture, des arts mécaniques, des manufactures, etc.

New-York, 5 sept—Les journaux anglais reçus aujourd'hui se plaignent de la grande rareté des maçonneurs, surtout dans le Cornwall, rareté provenant de l'émigration des mineurs et des journaliers, dans les Etats de l'Ouest de l'Amérique.

Les mineurs habiles deviennent rares aussi, et ils continueront à s'en aller, à moins qu'on ne leur donne de meilleurs gages.

Long Branch, 5 sept—Le comité des 30 délégués de Warmoth est arrivé à Long Branch à 11 heures aujourd'hui. Des voitures attendaient à la gare et la délégation a été immédiatement conduite au cottage du Président, qui les a fait entrer dans la salle de réception, où les délégués lui ont exposé leurs griefs.

Le général Campbell a lu un exposé des vœux des délégués du comité et a présenté une copie officielle des procédures et des résolutions de la Convention qui l'a envoyé au comité.

Après une longue conversation sur les faits contenus dans l'adresse, le Président a demandé une copie qui lui a été remise. Il a dit qu'il l'examinerait avec attention, en réservant à la délégation dans quelques [illegible] connaissance de leur réponse avant de se décider. Il a remarqué aussi que l'adresse présentait une formidable kirielle d'accusations contre les officiers fédéraux, dont l'attention [illegible] Packard et [illegible] général Reynolds, quand il répondait à la demande du maréchal Packard ne savait pas quelles dispositions étaient employées dans une affaire politique.

L'entrevue a été agréable et le Président a témoigné beaucoup d'intérêt. Le comité est reparti et sera [illegible] l'hôtel de Long Branch, où il a eu une réunion particulière. On croit que le comité se prépare un rapport adressé au Président. Les membres du comité ont quitté sans [illegible]. Le comité est reparti pour New York ce soir.

New-York, 5.—Le Président et sa famille viendront le jeudi et retourneront le soir à Long Branch qu'ils se prépareront à quitter lundi prochain. Ils se rendront à Washington, Pennsylvanie, où ils [illegible] dans l'Ouest et arriveront à Washington, District de Columbia, vers le 15 octobre.

Charleston, 5.—Fin de fièvre causé par la fièvre jaune [illegible].

New-York, 5.—Le steamer Boise, parti [illegible] pour Boston, à cassé son arbre de couche quand il était à 150 milles de Sandy Hook. Il a été [illegible] et a été ramené ici hier soir.

Arrivé le steamer Westphalia, de Hambourg.

New-York, 5.—Le [illegible] de Mlle Bowman, morte le 18 mai, qui il y a eu 15 jours dimanche, ont été [illegible]. Le [illegible] Burns, alias [illegible], et une dame [illegible], à la suite de l'opération d'avortement [illegible].

Mme Burns fut recommandée de ne pas faire son nom et il y avait jamais quelque chose de découverte, mais de dire que la [illegible] par l'opération était un docteur. Il paraît que [illegible] l'avait amené, [illegible] de chambres garnies [illegible] Mme Burns.

[illegible] a été dernièrement arrêté et l'on [illegible] actuellement le médecin.

[illegible] des prêtres de l'[illegible] s'est déroulée dans l'Eglise [illegible] au milieu de [illegible] pour leur [illegible].

Ville du Lac Salé, 4 sept—Un Ancien de l'Eglise Mormone a été arrêté hier pour avoir caché et refusé de délivrer un individu condamné à quinze ans de prison.

Les opérations minières se sont élevées hier à trois quarts de million. De tous les côtés on reçoit la nouvelle de riches découvertes.

Une église épiscopale a été consacrée hier.

New-York, 5.—Le comité composé de 70 citoyens a décidé, sans distinction de parti, à été nommé pour demander la production des comptes de la ville, afin de trouver une réforme de la [illegible] et pour [illegible] de la législature [illegible].

Lexington, 5.—La plus haute majorité officielle dans le district du congrès pour Henderson, qui est de l'Exposition, est 1,272.

Paris, 5.—Rentes 55.30.

MARCHES EUROPEENS.

Liverpool, 5 sept, au soir—Coton ferme. Tissus et filés, calmes et fermes.

MARCHES AMERICAINS.

New York, 5 sept—Argent abondant de 2 à 3. Sterling [illegible] à 7 3/8. Or 113 1/4 à 3/8. Gouvernementales [illegible].

Memphis, 5 sept—Coton ferme sans changement.

Charleston, 5—Coton ferme. Mid. 18. Stock 2000 balles.

Savannah, 5—Coton en bonne demande. Low Mid. 17 1/2. Stock 2136 balles.

Galveston, 5 sept—Coton ferme. Bon ordinaire 17. Stock 10,004 balles.

Mobile, 5 sept—Coton ferme. Middling 18 1/2. Stock 5,514 balles.

Cincinnati, 5 sept—Coton, Low Middling 18. Farine inactive et sans changement. Maïs plat à 52. Porc 13.87. Graisse 8 7/8 à 9. Jambons 15. Whisky 90.

St-Louis, 5 sept—Farine 4.50. Maïs ferme à 48. Porc 13.

NOUVELLES DES RIVIERES.

Vicksburg, 5 sept—Descendant : les steamers Quachita Belle, Capitol City et le W. S. Pike.

NOUVELLES DES PASSES.

Passe du Sud-Ouest, 5 sept, 6 P. M.—Arrivé, la barque française Les Bons Fils, en 57 jours de Bordeaux, avec une cargaison générale.

Dépêches d'hier soir.

Dublin, 4 sept—On s'est battu toute la nuit. La police, après avoir été refoulée dans ses divers postes, a été renforcée et est retournée à la charge, mais elle a de nouveau été repoussée. Plusieurs tentatives de la police n'ont pas eu plus de succès. Une barre de fer a été jetée d'une maison publique à la police, qui a amené l'émeute de la maison et la capture de ceux qui s'y trouvaient.

La populace a voulu les délivrer et dans l'engagement qui a eu lieu, la maison a été bombardée de pierres. On a alors [illegible] [illegible] détachement de la police [illegible] dans les faubourgs, il y a [illegible] chargé les citoyens [illegible].

Paris, 4 sept—Il y a 60,000 hommes de troupes dans la ville et la patrouille se fait fréquemment. Le gouvernement a été informé d'une démonstration que les internationalistes avaient l'intention de faire, et les ordres pour la réprimer sont donnés. Lyon, Marseille et Bordeaux sont remplis de troupes.

CHRONIQUE LOCALE.

TESTAMENT DE M. JOHN SLIDELL.—Ce testament a été produit hier à la Seconde Cour de District, et est conçu ainsi :

Ceci est mon testament écrit et signé de ma propre main.

Je révoque toutes dispositions testamentaires antérieurement faites et je lègue à ma femme Mathilde Deslonde, de tous mes biens meubles dont je pourrai être en possession, à l'époque de mon décès. [illegible]

Je lui lègue en outre une annuité de [illegible] [illegible].

Je désire que le solvent en aucune manière [illegible].

Je nomme pour mes exécuteurs testamentaires mon gendre, André Deslonde et Thomas Allen Clarke, conjointement, et je demande que dits exécuteurs testamentaires soient dispensés de la responsabilité et de l'obligation de faire inventaire de ma succession, [illegible].

J'habite ici les [illegible] de mes biens fait par moi le 1er avril 1861. Qui m'en faire [illegible] avec une exactitude suffisante l'état de mes affaires. Il est fait dans le [illegible] [illegible] que j'ai faites [illegible] pour les limites de la propriété.

Je désire que je ne veux pas qu'on ait recours aux tribunaux de la Louisiane, excepté dans le cas où leur intervention est absolument indispensable.

Nlle-Orléans, 21 août 1861.

JOHN SLIDELL.

(On trouvera l'inventaire dont il est question ici, dans la partie anglaise de l'*Abeille*.)

Le testament est écrit sur un papier de note ou à lettre. Il existe deux [illegible] à l'inventaire dans une grande feuille de papier d'écolier sur laquelle [illegible] ce qu'il avait [illegible] et qui contient [illegible] Deslonde, G. A. Clarke, en qu'avaient [illegible].

Nlle-Orléans, 21 avril 1861.

JOHN SLIDELL.

Le dit écrit compris dans une enveloppe portant : testament de J. Slidell, John Slidell, [illegible] A. Deslonde, Jr., G. A. Clarke, [illegible] née Deslonde, et l'enveloppe a été scellée avec de la cire.

Le seul exécuteur survivant est M. Charles, Mme Slidell et son frère André Deslonde, étant tous deux morts.

Le testament a été prouvé hier. Le juge J. N. Lea [illegible] [illegible], [illegible] [illegible] [illegible].

[illegible]

CONSEIL DE VILLE. — Réunion hier à midi, sous la présidence du maire Flanders. Deux membres des [illegible] [illegible] et Delassize. [illegible]

[illegible]

Annonces

Bureaux de la Compagnie [illegible]. — COMMODES DESINFECTANTES. [illegible]

ENTREPOT DE TAPIS, CHARTRES, 17. — A. BROUSSEAU & CO., Importateurs et marchands de tapis. [illegible]

Club Espagnol.—[illegible] — V. G. FERNANDEZ, Secrétaire. 7 sept—1

Avis. — Le public est prévenu que la rue Washington [illegible]. — JNO. VIMARDELLI & CO.

En débarquement de l'Auguste et Gustave, de Bordeaux, 400 caisses CERISES à l'eau-de-vie [illegible]. A vendre par PINI & BASSETTI, 79 rue Poydras.

BELLE OCCASION. — En offre à vendre, [illegible] UNE BELLE PROPRIETE [illegible] MAGASIN A ETAGE [illegible] MAISON DE RESIDENCE à étage [illegible].

Dame-Jeannes! Bouteilles! Dèves! 5000 Dame-jeannes allemandes vides [illegible] [illegible] chez [illegible] C. T. BUDDECKE & Co.

A Vendre. — Une GROCERIE bien achalandée [illegible]. S. GIRAULT.

Lawrance Brothers, successeurs de Lawrance & Hébrard, marchands commissionnaires, provisions et articles pour plantations, marchands de riz de la Louisiane. 61 [illegible]

E. K. CONVERSE. — J. W. NOYES. — FRANK GAINNIE.

E. K. CONVERSE & CO., Négociants-Commissionnaires, et Marchands de Provisions, Au No 104 de la rue des Magasins, Nlle-Orléans.

Draps en consignation. Reçu par le steamer [illegible] balles draps [illegible], à vendre au plus bas prix de marché. — C. COUTRUX.

Demande de Pâtissier. — On demande de suite un bon ouvrier pâtissier, rue [illegible].

FREDERICKSON & HARTE, Pharmaciens et Chimistes, 180 rue Canal. (Maison Touro.)

Reçoivent en ce moment un nouveau choix de Drogues et Médicaments.

Le Département de la Parfumerie. — Savonnettes, Extraits, Poudres, etc., Articles de Fantaisie, Brosses à cheveux, brosses à dents et brosses à ongles. Peignes en écaille, buffle et caoutchouc. Poudrières de tout genre. Dentifrices, sachets, etc. Eponges. Instruments de Chirurgie. Médicaments Brevetés français, anglais et américains. Eaux Minérales européennes et américaines : Bitterwater, Pullna, Congress, Hathorn, High Rock, White Sulphur, Gettysburg, Vichy, Seltzer, [illegible], Blue Lick, Rock Lake, Magnetic, Empire, etc.

Fontaine Arctique. [illegible]

LA SALAMANDRE, Compagnie d'Assurance contre l'Incendie, coin des rues Royale et Douane. [illegible] Président : CHARLES ROMAN. [illegible]

HEBERT & Cie., 60 rue de Chartres. LIBRAIRIE FRANÇAISE. Papeterie, Articles de Bureaux, un immense assortiment de Papiers peints en tous genres.

ARGENT. $65,000 à prêter. — ASSOCIATION DE PRETS ET DE GARANTIES. [illegible]

MACHINES A VAPEUR aux prix de Fabrique, à vendre par E. J. WEST, 119 à 120 rue des Magasins. Agents pour POOLE & HUNT, Baltimore, Md. H. & F. BLANDY, Zanesville, O. P. W. PAYNE & SONS, Corning, N. Y.

MACHINES pour travailler le bois, aux prix de fabrique, à vendre par E. J. WEST, 119 à 120 rue des Magasins. Agent pour E. BALL & CO., Worcester, Massachusetts.

MOULINS A SUCRE, Evaporateurs, MACHINES A CHEVAUX ETC., faits par G. L. SQUIER & BRO., Buffalo, New York. Aux prix de fabrique. E. J. WEST, 119 à 120, rue des Magasins. Seuls agents pour le Sud.

Avis. — Possédant une recette pour une marque supérieure de whisky, [illegible] OLIVE BRANCH [illegible] ORIGINAL OLIVE BRANCH DOUBLE RECTIFIED [illegible]. H. BLOCK & CO., Cincinnati, Ohio.

BEN O'CONNELL, Courtier en sucre et mélasse, [illegible] Nouvelle-Orléans.

John Keep, Jas. B. Hogan, Chs. Gallwey.

KEEP, HOGAN & GALLWEY, MARCHANDS DE Quincaillerie et de Coutellerie. JAS. HALL & CO., à Maysville, (Ky.) Charrues pour coton et Cannes à sucre, Nos. 33 de la rue Tchoupitoulas, et 36, Nlle-Levée, Nlle-Orléans.

M. Dudley Coleman, [illegible] des Moulins de blé et de maïs de Coleman. Agent pour la vente des Machines à vapeur Utica, de Wood & Mann; des Moulins Américains (à égrener) à Coton, Marchand de Machines d'Habitations, Au No 4 de la rue de Chartres.

A. TIGNIERE, Rue de Chartres, 120. [illegible]

J. SAGET, 183, Chartres, coin de la rue du Canal. [illegible]

A Louer. [illegible]

A Louer. [illegible]

A Vendre ou à Louer. — La BRIQUETERIE et la SCIERIE OAK LAND, sur la rivière Tchefuncte, [illegible]. — P. FRANÇOIS ROBBUT.

Maison à Louer, 30, rue Dauphine, entre Douane et Bienville. [illegible] — BARTUTE, DUPLIEU & CO.

INSTITUTIONS.

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES, Dirigé par Mme E. LAVILLEBEUVRE, successeur de Mme DERON, No 173, rue Dauphine, entre Ursulines et St Philippe.

REOUVERTURE. Collége Commercial de St. Stanislas, A LA BAIE ST. LOUIS, Miss. — La réouverture des classes de cette Institution [illegible] JEUDI, 14 septembre. [illegible]

EXTERNAT pour les enfants des deux sexes, dirigé par Mlle C. Chapuis, Rue Royale, 138. — Mlle C. CHAPUIS a l'honneur d'annoncer aux parents de ses élèves et au public en général que la réouverture de son cours aura lieu [illegible].

Conservatoire de Musique de la Nouvelle-Orléans, 86 Rue Rampart 86. — Pour prospectus et toutes informations en général, s'adresser au Conservatoire [illegible]. THEOPHILE MASAC, Président. — Références : Mgr l'Evêque J. C. Kesner [illegible]. CORPS DE PROFESSEURS. M. THEOPHILE MASAC, [illegible]; M. CH. VAN MUFFLER, [illegible]; Mme CAROLINE LEIS, [illegible]; M. EDWARD P. GROENEVELT, [illegible]; Mlle EUGENIE MAY, [illegible]; Mlle EUGENIE LEMOINE, [illegible]; M. HERMANN BRAUN, [illegible].

Institution Durel, 96 Rue Rampart 96. Réouverture des classes LUNDI, 4 septembre. [illegible] Directeur, E. G. DUREL. Assistants : E. MONTGOMERY, A DUREL, C. WILTZ.

Institution DERON, pour les jeunes gens, Rue Esplanade, 242, [illegible]. La réouverture des classes de cette institution aura lieu le LUNDI, 4 septembre prochain.

Institut des Remparts, dirigé par Mme E. H. MATTHEY, Rue des Remparts No 72, entre Conti et Bienville. Madame MATTHEY a l'honneur d'informer [illegible] LUNDI, 4 septembre.

Université de l'Etat de la Louisiane, Bâton-Rouge, Louisiane. Fondée et soutenue par l'Etat de la Louisiane. LA ONZIEME SESSION commencera le premier Lundi de Septembre prochain [illegible]. D. F. BOYD, Surintendant, Bâton-Rouge, Lne.

Collége de la Passe Christian. — LE FRERE EDWARD, supérieur des frères de la doctrine chrétienne, [illegible] 2 octobre 1871. [illegible]

JEFFERSON ACADEMY, 42 RUE BOURBON, entre Bienville et Douane. — G. J. LORD. La réouverture de cette Institution a lieu le LUNDI, 4 septembre. [illegible]

ACADEMIE DE NOTRE DAME DU SACRÉ CŒUR, dirigée par les Sœurs Marianites de Ste-Croix, [illegible].

Institut Carnatz, dirigé par Mme F. Carnatz, No 29, à l'angle des rues Washington et Coliseum. [illegible]

INSTITUT D'ORLEANS dirigé par Madame FARNET, 90 Rue Toulouse 90. La rentrée des classes aura lieu lundi 4 septembre. [illegible]

Université de Saint-Louis. [illegible] UNE INSTRUCTION CLASSIQUE ET COMMERCIALE COMPLETE. [illegible] F. X. STEINTRECK, Président, St-Louis, Mo.

La célèbre machine à coudre de Grover & Baker, a obtenu la croix de la Légion-d'Honneur à l'Exposition de Paris [illegible].

A vendre pour cause de départ. Une bonne GROCERIE [illegible]. — P. BOUDET.

Grocerie à vendre. [illegible]

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS, 123 et 125, rue Vieille-Levée, 123 et 125. UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD. RUE VIEILLE-LEVÉE. [illegible] Qu'ils vendront au plus bas prix du marché. RUE VIEILLE-LEVÉE. FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, etc. Sirops de Fruits : Fraises, Framboises, Mûre, Groseille, Limon, Orange, Anana, Orgeat, Gingembre, Nectar, Crème, Banane, Vanille, Rose, Salsepareille, Naturel, Mead, Chicorée. NORMAN & REISS, Nos 123 et 125 de la rue Vieille-Levée.

A partir de cette date, M. A. C. WEYSMAN devient associé dans ma maison. Les affaires se continueront sous la raison F. J. DA SILVA & WEYSMAN. — F. J. DA SILVA. Nouvelle-Orléans, 1er septembre 1871.

HARLOW J. PHELPS, de la Nlle-Orléans. J. C. McCULLOCH, de Louisville, Ky. EDGAR NOTT, de la Nouvelle-Orléans. PHELPS, McCULLOCH & Co., Facteurs de Coton et Négociants Commissionnaires. No. 2 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.

JNO. I. ADAMS, GEO. W. WEST. JAY L. ADAMS, WM. H. RENAUD. JOHN I. ADAMS & CO., marchands de groceries, vins, liqueurs, beurre, [illegible].

Voitures, Buggies, Jersey Wagons et Harnais. D. M. HOLLINGSWORTH, successeur de E. MARSH DENMAN & CO., Aux Nos 34 et 36 de Jackson's Building, coin Carondelet et Gravier. [illegible]

CERCLES de COTON EN FER. Les Cercles ARROW et "ANCHOR" sont de tous ceux qu'on emploie, LES MEILLEURS POUR LE COTON EN BALLE. On les trouve chez tous les marchands de toile d'emballage et de cercles. BARTLETT & HAYNE. Agents généraux, au No. 42, rue Carondelet, Nlle-Orléans.

NEGOCIANTS, ATTENTION. — Les soussignés appellent l'attention de ceux qui ont l'intention de changer, de manière de compte, [illegible] Livres en Blanc, [illegible]. Impressions de toute espèce, [illegible]. CHRISTIAN & HYATT, Marchands de Fournitures de Bureaux, Imprimeurs et Relieurs, Au No 38 de la rue du Camp.

GAZ! GAZ! GAZ! DUNDERDALE'S PATENT. Le meilleur gaz et le meilleur marché de la ville peut être obtenu en s'adressant au No. 35, rue du Camp, chez W. B. BOWMAN. Agent des Balances de Fairbanks et des Balances-levier pour coton. FAIRBANKS & Co. [illegible]. Agence du Sud, 35, Camp. W. B. BOWMAN.

C. S. HUNT & Co., Dépôt de Machines. Au No. 126 de la rue Gravier. Agents des fabricants des célèbres machines à vapeur de Buffalo. [illegible]

J. E. MERILH. P. CASAUBIELH. J. E. MERILH & Co., 190 Rue Poydras 190. Marchands en gros et détail de cuirs et crépins. [illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane. POUR LE 5 SEPTEMBRE—CLASSE No 211. [illegible] — HOWARD, SIMMONS & Co. [illegible]

Bureaux de l'Association Louisianaise [illegible]. — M. M. YOUNG, Secrétaire.

[illegible] JAMES E. GUTHRIE, Secrétaire.

[illegible] A. J. KER, Secrétaire.

Harbor Towboat Company.—Compagnie de remorqueurs.—G. L. KOUNS, directeur. [illegible]

AVIS.—Hôtel St. Louis de la Nouvelle-Orléans.—Des PROPOSITIONS CACHETÉES [illegible] [illegible]. E. F. MIOTON, Président.

Association de l'Hôtel St. Louis.—Avis [illegible]. E. F. MIOTON, Président.

AVIS.—Bureaux de la Compagnie d'Assurance Mutuelle [illegible] de la Louisiane. [illegible] J. W. BAQUIE, Secrétaire.

Compagnie d'Assurance des Bateaux [illegible] [illegible].

AVIS. — Mme STOCKTON prévient les personnes qui [illegible].

La Compagnie d'Assurance MECHANICS & TRADERS, Nlle-Orléans, (Lne.) Au No 14 de la rue Carondelet. SOLLICITE les risques d'incendie, de mer et de rivière. JAMES A. WHITE, Président. LLOYD R. COLEMAN, Vice-Président. P. A. DE BUYS, Secrétaire. C. E. FROST, [illegible]. F. AUZOUT, Inspecteur. Directeurs : [illegible]

La meilleure pompe à épuisement et à élévation connue dans le monde. Pompe à hélice, nouveau système de la Compagnie Hydrostatique et Hydraulique de la Pennsylvanie. [illegible]

SIEWERD & KIP. (PERSEVERANCE RICE MILL.) MOULIN A RIZ, Nos 13 et 14 de la rue des [illegible], Troisième District, Nouvelle-Orléans. [illegible]

DAWSON & GUSTO, 141 rue de Chartres, coin Toulouse, IMPORTATEURS ET MARCHANDS DE — PAPIERS PEINTS, MOULURES, CADRES, ESTAMPES, GRAVURES [illegible].

CAZAUX & VERGNOLE, IMPORTATEURS, VINS, LIQUEURS, &c., — FABRICANTS DE SIROPS, [illegible] Vieille-Levée.

[illegible] Marchands de Charbon et de Bois. [illegible]

Seuls Agents pour la vente du GRAND VIN CHATEAU PAPE CLÉMENT, Vve. MAGNAN & F. LABORDE. Vins, Vermouth, Cognacs, etc. [illegible] COYTROUX & BOIS. [illegible]

D. AUGUSTIN, AVOCAT, Passage de la Bourse, No 125. REGISTRE DES FAILLITES. [illegible]